



**Compte rendu du COPIL Natura 2000 du site « Le Lez »  
du 28 mai 2018 au Domaine de Restinclières – Commune de Prades le Lez**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai,  
Le Comité de pilotage, dûment convoqué au Domaine de Restinclières à Prades le Lez.

### **Participants**

#### Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Conseil régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée	excusé
Conseil Départemental de l'Hérault	excusé
Commune de Castelnau le Lez	non représentée
Commune de Clapiers	représentée par M. Gille Dutau
Commune des Matelles	non représentée
Commune de Montferrier-sur-Lez	non représentée
Commune de Montpellier	non représentée
Commune de Prades-le-Lez	non représentée
Commune de Saint Clément-de-Rivière	représentée par M. Alain Perret du Cray
Montpellier Méditerranée Métropole	excusé
Communauté de Communes GPSL	représentée par M. Jean-Claude Armand
Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Pic Saint-Loup	non représenté
Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE)	excusé

#### Collège des usagers

Maison départementale de l'environnement	non représentée
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	non représentée
Commission Locale de l'Eau du SAGE	excusé
Lez Mosson Etangs Palavasiens	
Régie des Eaux de Montpellier	représentée par M. Grégory Vallée
Société BRL Exploitation	non représentée
Coopérative d'électricité de Saint-Martin de Londres	non représentée
Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	non représentée
AAPPMA Montpellier pêche – Les Chevaliers de la Gaule	représentée par M. Hoël Grenier
Fédération départementale de chasseurs de l'Hérault	représentée par M. Robert Contreras
Base de canoë-kayak du MUC	non représentée
Montpellier Canoë-Kayak Eaux vives	représentée par M. Olivier Nogues et M. Raphael Baudouin
Association «Les Ecologistes de l'Euzières»	non représentée
Association « Lez vivant »	représentée par M. Gérard Miclet

Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon	excusé
Association « SOS Lez Environnement »	représentée par M. Jean Michel Helary
Association « Prades-le-Lez Environnement »	non représentée
Ensa Montpellier	représentée par Mme Bouissonet M. Evrard
Groupeement Foncier Agricole Saint Sauveur du Pin Vergers de Saint Clément	représenté par M. Xavier Perret du Cray
Association Sauvegarde des berges du Lez	non représentée
Fédération des caves coopératives de l'Hérault	non représentée
Comité départemental du tourisme de l'Hérault	non représenté
Comités départementaux de sports de pleine nature	non représentés
Comité départemental de canoë-kayak	non représenté
Comité départemental de randonnée pédestre	non représenté

#### Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	excusée
Agence régionale de Santé (ARS)	non représentée
Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM)	représentée par M. Mathieu Peretti
Direction départementale de la Protection des Populations de l'Hérault (DDPP)	non représentée
Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault (DDCS)	non représentée
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	non représentée
Agence Française pour la Biodiversité (AFB)	représentée par M. Stéphane Lefebvre
Office National de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	non représenté

#### **Autres participants :**

M. Christophe Lyon	Pôle Vallée du Lez 3M
M. Jacques Serain	DGS de Prades-le-Lez
M. Arnaud Vestier	3M
Mme Adelaïde Kasolter	Régie des Eaux de Montpellier
Mme Aurélie Thibaut	Communauté de Communes GPSL
Mme Géraldine Vacquier	Directrice du SYBLE
M. Geoffrey Didier	Technicien de rivière du SYBLE
M. Vincent Sablain	Animateur du site Natura 2000 « Le Lez » du SYBLE

#### **Ordre du jour**

- ▶ **Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 15 juin 2017**
- ▶ **Bilan de l'animation 2017 et perspectives 2018**
- ▶ **Présentation du contrat Natura 2000 pour la mise en défens d'un secteur sensible au niveau de la source du Lez**
- ▶ **Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du gué du Lez**
- ▶ **Présentation des études visant à améliorer les connaissances sur les espèces à enjeux**
- ▶ **Signature des chartes Natura 2000**

La séance est ouverte à 14h45 par Monsieur Armand, Président du Comité de pilotage.

- Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 15 juin 2017

Monsieur ARMAND, Président du COPIL, présente le procès-verbal de la réunion du COPIL Natura 2000 « Le Lez » du 15 juin 2017.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- Bilan de l'animation 2017 et perspectives 2018

M. Vincent SABLAIN, chargé de mission Natura 2000 « Le Lez », présente le bilan de l'animation 2017 et les perspectives 2018.

### **Bilan 2017**

- Au total 785 heures (soit 105 jours) ont été consacrées à l'animation du site Natura 2000 « Le Lez » en 2017 selon la répartition suivante :
  - mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB,
  - veille environnementale (suivi des projets portés par les collectivités ou autres (aménagement routiers, propriétaires privés, loisirs), surveillance du bon état de conservation des habitats et espèces par rapport à l'entretien des ripisylves, gestion et suivi de la fréquentation (sensibilisation),
  - mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du DOCOB
  - suivi de la mise en œuvre du DOCOB (évaluation de l'état de conservation d'habitats et espèces cibles, amélioration des connaissances),
  - fonctionnement (relation avec les services de l'Etat) et administratif SYBLE.
- Actions de gestion et de suivi :
  - élaboration d'un contrat Natura 2000 avec la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole portant sur la mise en défens d'un secteur sensible de la source du Lez favorable à l'Agrion de mercure, libellule protégée au titre de la directive habitat,
  - étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du gué du Lez à Saint-Clément-de-Rivière portée par le Conseil Départemental de l'Hérault,
  - inventaire de la population de Cistude d'Europe,
  - prospection pour la recherche de Vertigos Moulinsiana et Vertigo angustior.
- Actions de sensibilisation et de communication
  - 140 personnes sensibilisées dans le cadre d'animations et de sorties découverte du site Natura 2000 « Le Lez »
  - Mise en place de panneaux d'information et de présentation du site sur les secteurs fréquentés de Lavalette et du Domaine de Meric en partenariat avec la Ville de Montpellier

### **Perspectives 2018**

- Mise en œuvre des travaux pour la mise en défens d'un secteur sensible au niveau de la source du Lez
- Montage des dossiers techniques et administratifs portant sur le projet d'aménagement du gué du Lez à Saint-Clément-de-Rivière
- Réalisation d'aménagements pour la gestion de la fréquentation sur le secteur de Lavalette - Maître d'ouvrage Ville de Montpellier
- Réalisation de la campagne de suivi des populations de Chabot du Lez
- Animation pour la signature de Charte Natura 2000
  - Présentation du contrat Natura 2000 pour la mise en défens d'un secteur sensible au niveau de la source du Lez

La fiche action GEH 03 du DOCOB vise à « Limiter l'impact des usagers sur le cours d'eau ».

L'objectif est de mettre en défens et de fermer ou d'aménager les accès aux zones sensibles afin de préserver certains milieux qui pourraient être dégradés du fait d'une trop forte fréquentation. Le Document d'objectifs du site Natura 2000 a identifié le secteur de la source du Lez comme site prioritaire du fait de son mauvais état de conservation provoqué par la fréquentation.

Cette zone bénéficie d'inondation soit par débordement, soit par des apports de la nappe alluviale du Lez et sert d'habitat à l'Agrion de Mercure qui chasse dans ces formations herbeuses (laiche élevée).

La mise en défens va consister à implanter une clôture de type ganivelle pour empêcher le piétinement et l'accès à cette zone qui héberge l'habitat à protéger.

Cette action va permettre également la pose de 2 panneaux pédagogiques à la source du Lez. L'un va expliquer l'objectif de la mise en défens de la zone protégée. L'autre va présenter le secteur de la source du Lez et les enjeux du site Natura 2000.

Un suivi photographique sera réalisé pour permettre le suivi du développement de la végétation et un quadra pour évaluer la colonisation de la végétation sera mis en place.

La surface concernée est de 1200m<sup>2</sup>.

La maîtrise d'ouvrage est portée par la Régies des eaux de 3M.

Les travaux vont être réalisés par les entreprises Ciel Vert et Pic Bois durant l'été 2018.

Le coût des travaux est de 5066,88 € TTC avec un financement à hauteur de 80% du FEADER et de l'Etat.

M. PERRET DU CRAY souhaite savoir si la zone qui va être mise en défens laissera le chemin d'accès au Lez.

M. SABLAIN répond qu'il existe un sentier de randonnée officiel et que l'accès à ce sentier sera maintenu.

➤ Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du gué du Lez

Le gué du Lez est un lieu emblématique de la source du Lez.

Il a été identifié comme stratégique pour la reproduction du Chabot du Lez, dont les effectifs sont en forte diminution. Ce site sensible est très fréquenté (48 000 personnes en 2017).

Le gué du Lez est traversé par le réseau vert départemental. Il permet de rejoindre le domaine départemental de Saint Sauveur et de relier le domaine départemental de Restinclières à la source du Lez.

Les conséquences de cette forte fréquentation sont les suivantes :

- érosion des berges
- dérangement de la faune et particulièrement du Chabot du Lez dont les effectifs sont en net recul sur ce secteur
- perturbation et dégradation des habitats du cours d'eau.

Pour concilier les enjeux de préservation et la fréquentation, le projet d'aménagement va consister à :

- mettre en défens cet habitat sensible à des fins conservatoires en fermant les accès au site,
- dévier le parcours du Réseau Vert® départemental tout en améliorant le franchissement du Lez pour le public,
- restaurer les zones de berges dégradées par des opérations de génie végétal,
- sensibiliser le visiteur aux enjeux environnementaux par la mise en place d'une signalétique adaptée et de panneaux d'informations présentant les enjeux du site.

L'étude, qui est en cours, est portée par le Département.

Elle vise à :

- valider la faisabilité technique du projet au vu des études initiales portant sur les enjeux environnementaux, le contexte foncier, la géotechnique et l'hydraulique.  
En effet, plusieurs alternatives ont été explorées comme celle de s'appuyer sur l'aqueduc. Cette solution a été rapidement écartée du fait de l'ancienneté, de la fragilité de l'ouvrage et des contraintes environnementales.
- intégrer les contraintes réglementaires au titre de la loi sur l'eau, de la Directive Habitat Faune Flore et de la protection des espèces animales et végétales.

- établir une estimation du coût prévisionnel des travaux,
- proposer un programme précisant la durée de réalisation des travaux.

Le projet consiste à :

- travailler sur la mise en défens du gué du Lez stratégique pour la conservation des populations de Chabots,
- ouvrir un nouveau sentier en rive gauche du Lez sur un platelage bois,
- implanter une passerelle de franchissement au droit du seuil situé à l'aval de la source,
- prolonger en rive droite un sentier sur platelage bois pour rejoindre la route départementale et le domaine de Saint Sauveur.

Pour la réalisation de la passerelle, l'implantation retenue consiste à positionner le tablier de la passerelle au-dessus de la ligne d'eau centennale afin de la rendre transparente à l'écoulement des eaux.

La passerelle sera constituée de 2 travées indépendantes montées sur site. La première franchira le Lez au droit du seuil (longueur environ 13 m). La deuxième franchira un contre canal au droit du seuil également (longueur environ 3.50 m).

Ce sera une structure métallique galvanisée avec un habillage bois permettant une bonne intégration dans l'environnement.

Pour la réalisation du cheminement, le tracé retenu est à la fois le moins impactant sur le plan environnemental et le plus sécurisant pour l'utilisateur. D'un linéaire de 215 m, il ne nécessite que peu de débroussaillage ou abattage d'arbres (7 arbres à abattre).

La structure du cheminement sera composée uniquement de bois (structure, platelage et garde-corps). Elle sera fondée sur pieux battus en robinier faux acacia. Les garde-corps seront installés sur les secteurs où la sécurité l'impose ou devant être mis en défens.

Pour la mise en défens, il sera mis en place une rangée de ganivelle accompagnée de blocs rocheux complétée par un fossé avec des plantations de ronces et d'épineux pour éviter le passage des véhicules motorisés.

Pour la réalisation de la signalétique et des parcours de sensibilisation, une signalétique cohérente permettant de rediriger de manière intuitive les différents utilisateurs et de faire respecter l'aménagement sera mise en place.

Elle sera complétée par des panneaux d'interprétation et de sensibilisation sur les secteurs stratégiques (lieux d'intérêt, zones sensibles...).

Ponctuellement, des zones élargies avec panneaux d'information seront réalisées pour permettre aux usagers de découvrir la faune et la flore environnante, et de les sensibiliser sur les enjeux du site.

Le coût du projet global est de 345 600 € TTC.

L'état d'avancement du projet est :

- Mission Faune Flore – Mission Hydraulique - Mission Topographique – Mission Etude Préliminaire - Mission Géotechnique – Mission Eau : Validé
- Mission avant-projet : En cours de validation
- Mission Projet/Concertation avec les acteurs concernés par le projet (propriétaires, collectivités, gestionnaires : Lancement

Les travaux seront prévus pour le second semestre 2019.

M. PERRET DU CRAY demande si toute la zone du gué du Lez sera mise en défens.

M. SABLAIN répond que côté Domaine de Restinclières le gué du Lez va être mis en défens complètement. Par contre, sur le platelage au niveau du gué, des bancs seront disposés pour que le public puisse continuer à profiter du lieu.

Cette mise en défens va permettre également de diminuer les conflits d'usage (quad, chiens, ...).

M. MICLET demande si dans le projet est prévu une solution pour le stationnement et un chemin pour les cavaliers.

M. SABLAIN répond qu'une déviation du réseau vert est prévue sans franchissement du Lez. Il y a quelques temps, il y avait une grosse fréquentation de cavaliers du fait du centre équestre UCPA mais sa fermeture a considérablement diminué la fréquentation des cavaliers sur le site du gué du Lez. Pour le stationnement, en collaboration avec le service des routes de Saint Mathieu, plusieurs solutions sont à l'étude.

M. ARMAND précise que le développement de stationnement n'est pas une solution pour préserver et protéger un lieu. En effet, moins il y a de parkings, moins le lieu est fréquenté et donc protégé.

M. CONTRERAS relève que le coût de réalisation de la passerelle est élevé et demande la réelle nécessité de l'aménagement du gué du Lez.

Il soulève également le sujet de la surveillance du site.

M. SABLAIN répond que de nombreux acteurs (usagers, élus, gestionnaires ...) depuis plusieurs années souhaitent la réalisation de cette passerelle afin de protéger ce site emblématique qui est fréquenté par plus de 40 000 personnes par an avec un impact fort sur le Chabot du Lez. La conservation de cette espèce constitue le principal enjeu de cet aménagement.

Pour la surveillance, les agents du département du Domaine de Restinclières sont présents sur le site et il faudra voir de mettre en place une surveillance sur l'autre rive avec les différents acteurs. Des actions de sensibilisation pourront être menées dans le cadre de Natura 2000 en période de forte affluence.

S'agissant de l'entretien, le Département assurera la gestion des équipements via ses les rando-pistors qui entretiennent le réseau vert et les PR.

- Présentation des études visant à améliorer les connaissances sur les espèces à enjeux

### **Suivi de la Cistude d'Europe**

Le DOCOB du site Natura 2000 « Le Lez », document de référence pour la gestion du site, a mis en avant un manque de données sur certaines espèces à enjeux ce qui ne permet pas de statuer sur leur état de conservation à l'échelle du site.

La fiche action SC 02 « Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif des espèces d'intérêt communautaires » vise à connaître l'évolution des populations des espèces à enjeux et à proposer des actions de gestion en vue d'améliorer leur état de conservation.

A ce titre, il a été inscrit comme prioritaire dans le DOCOB la réalisation d'un suivi de la Cistude d'Europe, espèce inscrite à l'annexe II de la directive « habitats-faune-flore ».

Les inventaires réalisés dans le cadre du diagnostic écologique du DOCOB n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'une population de Cistude d'Europe sur le site Natura 2000 « Le Lez ».

Cependant, il indique que le Lez peut héberger une petite population sur des secteurs potentiellement favorables (partie amont du Lez).

Les observations récurrentes de Cistudes réalisées depuis 2011 ont permis d'attester de la présence de plusieurs individus sur la partie amont du Lez. Ainsi, une petite population parvient à se maintenir dans le Lez malgré des habitats peu favorables et une fréquentation importante pouvant induire du dérangement.

Au regard des données récentes collectées sur cette espèce, il apparaît nécessaire de réaliser une campagne d'inventaire et de suivi des populations en vue de définir le statut de l'espèce sur le site et d'envisager le cas échéant des actions de gestion en vue d'améliorer l'état de conservation de l'espèce sur le Lez.

Au total, 9 jours de capture ont été assurés lors des trois campagnes de piégeage. Ces campagnes n'ont permis la capture que de deux tortues femelles.

Les captures ont été effectuées dans deux bassins accolés au Lez, anciennement dédiés à la pisciculture et se connectant au Lez lors d'épisodes de crues.

Les observations réalisées dans le cours d'eau n'ont donc pas pu être confirmées lors de cette campagne et aucune observation n'a été faite sur le secteur du Lirou malgré la présence de milieux très favorables.

M. PERRET DU CRAY demande s'il n'y a que la Cistude d'Europe qui a été vue et répertoriée dans le secteur de la source du Lez.

M. SABLAIN répond qu'un groupe d'une dizaine de tortue de Floride a été observé. Une tentative de capture à l'aide d'une cage Fesquet a été testée sans succès. Il précise que la tortue de Floride est une espèce invasive qui a tendance à prendre la place de la Cistude d'Europe.

### **Inventaires portant sur le Vertigo étroit et le Vertigo des Moulins**

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Le Lez », mentionne d'autres espèces à enjeux dont certaines sont mal connues sur le site et nécessitent des expertises complémentaires.

La fiche action SC 06 « Améliorer et compléter les connaissances sur les espèces animales d'intérêt communautaire » vise notamment à approfondir les connaissances sur la biodiversité du Lez aérien et souterrain, à connaître la répartition des espèces sur l'ensemble du site, à connaître l'état de conservation des espèces et à mieux identifier les menaces éventuelles.

A ce titre, il a été inscrit comme prioritaire dans le DOCOB la réalisation d'un inventaire sur deux espèces de mollusques inscrites à l'annexe II de la directive « habitats-faune-flore » :

- le Vertigo angustior (Le vertigo étroit)
- le Vertigo moulinsiana (Le vertigo des moulins).

La valeur patrimoniale de ces espèces, si leur présence est avérée, constitue un enjeu fort sur le site Natura 2000 du Lez.

Les occurrences des Vertigos (Vertigo étroit et Vertigo des Moulins) dans le site Natura 2000 FR9101392 « Le Lez » sont issues d'observations effectuées à partir de coquilles prélevées dans les laisses de crue du cours d'eau.

La présence de coquilles fraîches de Vertigo étroit dans les laisses de crue suppose l'existence de sites hébergeant l'espèce à l'amont du site de découverte (Castelnau-le-Lez). En revanche, les coquilles anciennes de Vertigo des Moulins dans les laisses de crue indiquent une présence passée de l'espèce. Toutefois, compte tenu que les deux vertigos sont souvent co-occurents en France, il n'est pas impossible qu'il reste des petites populations à l'amont du Lez.

Un travail d'inventaire a été réalisé à pied et en canoë.

Les méthodes d'inventaires ont été basées sur :

- des prospections à vue
- du tamisage de litière et de sédiments collectés sur des placettes.

Les prospections à vue ont été réalisées sur l'ensemble du linéaire, en recherchant sur différents types de végétation (boisements, friches, zones humides, prairies), de substrats (roches, bois mort, végétation).

Le travail a consisté à prélever de la litière et des sédiments qui ont été ensuite tamisés et triés avec une recherche sous loupe binoculaire pour inventorier les espèces présentes. La litière peut conserver à l'état de fossile la coquille sur plusieurs dizaines d'années.

Malgré les efforts de prospections, les recherches n'ont pas été fructueuses.

La disparition de cette espèce peut provenir de différents facteurs :

- l'encaissement du lit du fleuve et la disparition des zones ennoyées a provoqué une disparition de milieux marécageux favorables à ces deux espèces.
- la dégradation de la qualité de l'eau liée dans certaines zones à des rejets d'origine anthropique induit une eutrophisation dont l'impact sur la faune et la flore peut être notable.

Cette étude n'a pas permis de confirmer la présence de populations de Vertigo sur le site Natura 2000 du Lez. Ces deux espèces peuvent donc être retirées du FSD du site.

### **Prospection de la Loutre d'Europe**

La Loutre d'Europe est une espèce emblématique des cours d'eau qui avait quasiment disparue dans les années 60 et qui s'était réfugiée dans le massif central et les Cévennes.

A ce jour, il n'y avait pas de connaissance de cette espèce sur le Lez. Cependant, des indices de présences ont été trouvés durant l'été 2016 par le bureau d'études Naturalia qui menait un travail d'expertise sur la commune de Montferrier sur Lez. Durant l'hiver 2017, d'autres traces de présence ont été répertoriées notamment par ses épreintes (déjections visant à marquer le territoire).

Afin de statuer sur la présence de l'espèce et d'obtenir des informations sur sa répartition, il a été mené par le SYBLE des prospections durant l'hiver 2018. 55 épreintes trouvées sur un linéaire de 8 kilomètres sur le Lez (pont de la RD145 à Prades le Lez et la confluence Lironde à Montpellier/Montferrier sur Lez).

Ainsi, au vu des prospections, on peut considérer que la Loutre d'Europe est bien présente sur le Lez.

#### ➤ Signature des Chartes Natura 2000

M. ARMAND précise que la signature de la Charte Natura 2000 est un engagement volontaire d'une durée de 5 ans.

La Charte Natura 2000 est une liste d'engagements pour une meilleure gestion du site. Le signataire adhère à une gestion durable du site par la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Les signataires de la Charte Natura 2000 sont :

- Monsieur Hoël Grenier, représentant l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Montpellier, portant sur la Pêche.
- Monsieur Hugo Lobjois, représentant l'association Montpellier Méditerranée Métropole Canoë-Kayak Université Club, s'engageant dans le cadre de leurs pratiques sportives et de loisirs.

A l'issue des interventions de Messieurs Grenier et Lobjois, il est procédé à la signature des chartes Natura 2000 et à la remise d'un diplôme symbolique aux signataires.

#### ➤ Questions diverses

M. ARMAND informe qu'il a reçu un courrier de l'association Lez Vivant au sujet du seuil du Gasconnet et invite M. MICLET, Président, à présenter sa demande.

M. MICLET explique que le courrier qui a été adressé au Président du COPIL Natura 2000 « Le Lez » concerne la destruction physique des seuils anciens sur la partie amont du Lez.

Il précise que le SYBLE a mené une étude globale sur les ouvrages transversaux du bassin versant du Lez qui prévoit l'arasement du seuil du Gasconnet.

L'association Lez vivant est attachée aux aspects paysagers et patrimoniaux de ces seuils anciens. Ainsi, un courrier a également été envoyé au Président du SYBLE pour exprimer l'inquiétude de ces éventuelles destructions physiques ou de non entretien des seuils auxquels différentes associations sont attachées.

Le SYBLE a répondu à l'association en précisant qu'aucune décision n'a été prise sur le choix final du scénario d'aménagement.

Il rappelle que lors d'un Comité de pilotage de cette étude, plusieurs participants ont considéré que l'existence des seuils était négative tant au niveau écologique qu'au niveau paysager.

Ainsi, l'association souhaite connaître l'impact écologique et hydrologique sur l'arasement des seuils car d'après une étude bibliographique réalisée par un de ses adhérents, les seuils poreux et de petite taille peuvent jouer un rôle favorable à certaines espèces.

L'accumulation des sédiments détritiques en amont des seuils ne semble pas être source d'eutrophisation ou d'anoxie et peut être favorable à certaines espèces notamment comme source de nourriture. Par ailleurs, le relargage régulier de ces sédiments lors de crues peut permettre d'éviter une accumulation de sédiments dans les seuils plus importants en aval.

M. DIDIER répond que l'étude réalisée par le SYBLE a consisté à inventorier les ouvrages du bassin versant et à établir un pré-diagnostic global par ouvrage dans le but d'obtenir un classement des ouvrages à enjeux sur les masses d'eau principales concernées par la Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'anguille dans le cadre du Plan national de Gestion Anguille (PGA).

L'inventaire réalisé recense 55 ouvrages hydrauliques transversaux (situés sur le Lez, la Mosson et le Coulazou) dont 23 ouvrages identifiés à enjeux.

Plusieurs présentations de cette étude ont été réalisées en Commission Locale de l'Eau, en Comité de suivi et lors de réunions de terrain.

Comme le préconise le SAGE, l'EPTB Lez (SYBLE) étudie donc depuis plusieurs années les ouvrages à enjeux afin de proposer des solutions techniques d'aménagement (arasement ou restauration avec équipement) au stade « esquisse » accompagné d'une estimation financière globale.

Dans la poursuite de cette réflexion, en 2017, 4 ouvrages ont été étudiés dont le seuil du « Gasconnet » avec le bureau d'études IRH/ANTEA, identifié comme un seuil à enjeux forts lors de ce classement. Sur cet ouvrage, le bureau d'études après avoir constaté l'état de ruine de l'ouvrage, vérifié l'intérêt patrimonial et mesuré les impacts hydrauliques et environnementaux, préconise deux solutions d'aménagement. La première solution consiste à équiper le seuil avec une passe à poissons, la deuxième solution à terminer l'arasement du seuil en accompagnant le site de travaux visant à réduire l'impact de la disparition de la retenue d'eau.

L'objectif de la deuxième solution est de favoriser le fonctionnement naturel du Lez (transit sédimentaire, circulation piscicole et diversification des faciès d'écoulement et des habitats favorables à certaines espèces d'intérêts communautaires du site NATURA 2000).

Les propositions d'arasement ne représentent que 1/3 des ouvrages étudiés et concernent souvent les ouvrages déjà partiellement ruinés ou en très mauvais état et dont le coût des travaux de réhabilitation par les propriétaires privés ou les pouvoirs publics serait trop élevé.

Le choix final du scénario d'aménagement reviendra au Conseil Départemental de l'Hérault, propriétaire de l'ouvrage, qui aura la responsabilité de la conduite des études techniques de projet et des éventuels travaux.

M. ARMAND précise que le SYBLE, en tant qu'assistant au maître d'ouvrage, a porté cette étude pour permettre de proposer aux propriétaires ou aux maîtres d'ouvrages des orientations d'aménagements en lien avec les potentialités du milieu, la faisabilité technique, la préservation de l'environnement et la réglementation.

Ce sera donc aux maîtres d'ouvrage de prendre la décision de réaliser ou non des travaux. Ainsi, si des travaux sont à envisager un dossier d'autorisation loi sur l'eau et incidences Natura 2000 auprès des services de l'Etat sera déposé et ce sera dans le cadre de cette instruction qu'il sera décidé si l'arasement du seuil à une incidence sur certaines espèces à enjeux identifiés dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 et si oui, l'arasement ne sera pas autorisé.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Armand lève la séance à 16h30.

Le Président du COPIL Natura 2000 « Le Lez »  
M. Jean-Claude ARMAND

